

# COMPTE ADMINISTRATIF 2016

COMMUNE DE VILLEMATIER - 31 - Budget COMMUNAL (414)		CA	2016
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	393 421,14	G	647 252,28
	Section d'investissement	B	409 309,36	H	279 972,93
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	551 449,63 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	286 770,52 (si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			802 730,50 = A+B+C+D		1 765 445,36 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	140 202,52	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017		140 202,52 = E+F		0,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		393 421,14 = A+C+E		1 198 701,91 = G+I+K
	Section d'investissement		549 511,88 = B+D+F		566 743,45 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		942 933,02 = A+B+C+D+E+F		1 765 445,36 = G+H+I+J+K+L

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 140 202,52	L 0,00
11201	TRAVAUX et ENFOUISMT 1	36 675,00	0,00
11202	ENFOUISSEMENT RESEAUX 2	5 148,75	0,00
114	RENOVATION ENERGETIQUE MAIRIE	17 181,38	0,00
118	INSTALLATION RECUP VERRES	26 700,00	0,00
119	RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE	54 497,39	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

# BUDGET PRIMITIF 2017

COMMUNE DE VILLEMATIER - 31 - Budget COMMUNAL (414)	BP 2017
---	---------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	1 123 673,77	617 393,00
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit)	(si excédent) 506 280,77
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	1 123 673,77	1 123 673,77

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)</b>	468 114,47	450 882,90
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>	140 202,52	
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif)	(si solde positif) 157 434,09
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	608 316,99	608 316,99
	<b>TOTAL</b>		
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	1 731 990,76	1 731 990,76

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.